

M/2024

**ARRETE N°: FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ECO FOURRIERE DU LUNDI
6 JANVIER AU MARDI 7 JANVIER 2025.**

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'organisation d'une formation exceptionnelle au sein du syndicat, nécessitant la présence de l'ensemble des agents et l'interruption momentanée de l'accueil du public ;

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sous, sera fermée les lundi 06 janvier et mardi 07 janvier 2025.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de déferé auprès du Préfet ou d'une autre contestation directe auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **18 DEC. 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **18 DEC. 2024**

Pour Extrait Conforme



Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal